

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

*BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80
BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58*

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**
(enquête de référence 2004)

Les pouvoirs locaux dans la commune d'Abalak

Abdoulaye Mohamadou

Enquêteurs : Abdoulaye Mansouroune, Illiasou Idoud et Moukhamed El Moctar

février 05

Etudes et Travaux n° 34

Financement FICOD (KfW)

Sommaire

Introduction 3

1. La création de l'arrondissement d'Abalak : la fin de la rivalité ente le 2^{ème} et le 3^{ème} groupement 3

2. Le site de l'étude 5

3. Objectifs et Méthodologie 6

1. Les dynamiques politiques locales 8

1.1. L'imamat : une légitimité historique incontestée 8

1.2. Le 2^o groupement : une création coloniale 9

2.3. Les entrepreneurs politiques 11

2.4. Les ex-rebelles 12

2.5. Les partis politiques 13

2.6. Les ressortissants 15

2.7. Le boom des Associations et ONGs 16

2. La décentralisation : perceptions et mises en oeuvre 18

2.1. Attentes et perceptions vis à vis de la décentralisation 19

2.2. La préparation des élections 20

3. La question de la viabilité économique 22

3 .1. Les projets de développements qui interviennent dans la zone. 22

3.2. Le budget de la collectivité 23

3.2.1. Les différentes taxes 23

Conclusion générale 29

Introduction

1. La création de l'arrondissement d'Abalak : la fin de la rivalité ente le 2^{ème} et le 3^{ème} groupements

La constitution de la confédération des Iwilimenden Kel Dennig s'est faite par la fusion entre deux groupes avec des formes de pouvoirs distincts : les Iwilimenden venus de l'Ouest au 18^{ème} siècle avec un pouvoir politique guerrier, et les Ineslemen installés de longue date dans l'Azawak avec un pouvoir fondé sur l'islam. La gestion politique de la confédération s'est dès lors basée sur un bicéphalisme où le pouvoir politique était détenu par les Imajeghen, notamment les Kel Nan, avec le tambour de guerre (Ettel) comme symbole, et le pouvoir religieux et juridique par l'élite des Ineslemen, les Iberkoreyen à travers la personne d'un imam (Bernus, 1993).

Les Iwilimenden Kel Dennig, ou Touaregs de l'Est, occupent l'espace appelé Azawak, situé au nord de l'Ader, qui correspond aux actuels départements de Tchintabaraden et d'Abalak. Ils constituaient l'une des plus importantes confédérations touaregs au début du 20^{ème} siècle, époque qui correspond à la pénétration coloniale au Niger.

Le bicéphalisme à la tête de la confédération offrira à l'administration coloniale le moyen d'appliquer une technique de gestion politique et administrative qui avait déjà fait ses preuves ailleurs, celle de diviser et affaiblir pour mieux régner. L'écrasement de la révolte touareg de 1916-1917 dirigée par Kaocen dans l'Air sera l'occasion de pacifier les régions touareg et de déstabiliser leur organisation politique. Dans l'Azawak, la conduite à tenir face au soulèvement de Kaocen divisa les différents groupes. Alors que l'aristocratie guerrière militait pour le soutien aux insurgés, l'aristocratie religieuse se montrait hésitante. A la fin de la révolte et après la défaite des résistants, l'Aménokalal (chefferie de la confédération) des Kel Dennig a été disloqué par les colonisateurs et sera remplacé dès 1918 par des « groupements », sortes de petites chefferies nomades construites sur le modèle des cantons. Les Kel Nan, groupe dominant de l'aristocratie guerrière, se retrouvent à la tête du 3^{ème} groupement, et les Kel Ighlal, détenteurs de l'imamat dans le 2^{ème} groupement. La dénomination des groupements s'est faite dans l'ordre de soumission. De six au départ, ces groupements sont au nombre de 12 aujourd'hui. Si, en 1917, ce sont les groupes guerriers qui ont été visés, par la suite ce sont les religieux qui ont été fractionnés avec la création en 1923 et en 1943 des 7^{ème} et 8^{ème} groupements.

Plusieurs travaux (Nicolas, 1950 ; Bernus, 1993 ; Alawejely, 1975 ; Alfarouk, 1993 ; Walentowitz, 1998 ; Jeanne, 2002) ont été consacrés à l'organisation politique de la confédération des Kel Dennig et aux premières années de la pénétration coloniale. Les premiers écrits tendent à insister sur le rôle prépondérant de l'aristocratie guerrière, alors que les recherches menées par la suite relativisent son rôle et insistent sur le caractère bicéphale et même polyarchique du pouvoir.

Notre objectif n'est pas de rentrer dans ce débat mais de souligner que les oppositions entre ces deux pouvoirs (militaire et religieux) ont eu un écho dans la littérature savante. Deux études récentes (Valentowitz, 1997 et Jeanne, 2002) fournissent une belle illustration.

Avec les indépendances s'ouvre une nouvelle période au cours de laquelle, selon les conjonctures politiques, la rivalité entre les deux pouvoirs va connaître de nouvelles formes d'expression en relation avec le contexte local, national et international.

Au lendemain de l'indépendance de 1960, la région qui correspond à l'espace qu'occupe les Iwilimenden est érigée en une circonscription administrative, l'arrondissement de Tchintabaraden auquel sont rattachés tous les groupements. Le choix de Tchintabaraden pour abriter le chef-lieu de l'arrondissement conforte la position de l'aristocratie guerrière dont il constitue la zone de résidence habituelle.

La « question touareg » a, dès avant les indépendances, occupé une place importante dans les négociations entre la métropole et la colonie du Niger. Il y avait ce projet, réel ou fictif, de création d'une Organisation Commune des Régions Sahariennes (O CRS) avec la bénédiction de la puissance coloniale, qui amputerait les pays riverains du Sahara d'une partie de leurs territoires. Il y avait aussi cette lettre des chefs touaregs au Général de Gaulle relative au futur statut des zones touareg dans les nouveaux Etats indépendants. Le président Diori s'est employé pour que la position officielle de son gouvernement entraîne l'adhésion des chefs touaregs du Niger. C'est du reste pourquoi une attention particulière a été accordée à ces régions. Celles-ci n'ayant pas bénéficié de l'infrastructure coloniale, c'est le régime Diori qui a réalisé l'essentiel des infrastructures socio-économiques et éducatives. Un ministère des affaires sahariennes a été créé. Entre 1968 et 1970, le frère de l'imam, actuel chef de village d'Abalak, grand érudit, servira au sein de ce ministère en qualité de chargé de mission. Un député ressortissant du 3^{ème} groupement siègera à l'Assemblée nationale à partir de 1965. Deux autres cadres ont été nommés dans le commandement, dont l'actuel député RDP d'Abalak. Le régime du RDA a su trouver un certain équilibre entre les deux plus importantes chefferies de l'arrondissement.

Le pouvoir militaire mis en place après le coup d'Etat de 1974 s'est appuyé sur les chefferies coutumières comme relais locaux de sa politique et, au niveau de Tchintabaraden, son choix s'est porté sur l'aristocratie guerrière, détentrice de la légitimité historique. En fait, malgré la création de plusieurs groupements, la réalité du pouvoir était entre les mains du chef du 3^{ème} groupement (Tchintabaraden) d'alors, fils du dernier chef suprême de la confédération. Mais plusieurs cadres ressortissants du 2^{ème} groupement (Abalak) servaient dans l'administration centrale. C'est la fuite vers la Libye de ces cadres après le fameux appel de Kadhafi de 1981 qui va envenimer les relations entre le 2^{ème} groupement et le pouvoir central, ce qui va conduire à son isolement. Parmi les cadres qui ont fui se trouvaient des membres de la famille de l'imam et le gouvernement accusera la chefferie d'Abalak d'être complice.

La chefferie du 3^{ème} groupement devient alors la seule interlocutrice du gouvernement. Les ressortissants du 2^{ème} groupement estiment avoir été marginalisés, les actions de développement ont été accaparées par Tchintabaraden, du fait que Abalak, en tant que poste administratif (PA), dépendait de l'arrondissement de Tchintabaraden, ce qui donnait au 3^{ème} groupement une emprise sur les décisions.

Les oppositions entre le 3^{ème} et le 2^{ème} groupements vont également alimenter la tension dans la zone au début de la rébellion touareg des années 90, le 2^{ème} étant considéré comme favorable à la rébellion dans l'Azawak. En 1991, un fils de l'imam, ancien ministre fut arrêté et accusé d'être à la tête des groupes armés qui tentaient de déstabiliser le pays depuis les frontières libyenne et algérienne. Plusieurs membres de sa famille ont été arrêtés. L'un d'entre eux décèdera sous la torture. Ces événements dits de Tchintabaraden ont été évoqués par les participants à la conférence nationale souveraine.

L'aristocratie guerrière était d'une certaine manière opposée à la rébellion. Très peu de ses ressortissants, notamment au sein des tribus guerrières, ont participé à la rébellion. La rébellion était, selon eux, une affaire des contestataires du 2^{ème} groupement.

A la faveur de la conférence nationale, le procès des suspects des événements de Tchintabaraden a permis de faire un état de la situation socio-politique de la région. Une des solutions préconisées pour calmer la tension dans la zone a été l'érection du poste administratif d'Abalak en arrondissement. La décision sera effective en 1992 sous la transition civile de l'après conférence nationale. Depuis lors, l'imamat a donc « son arrondissement et son sous-préfet ». Il n'est plus sous la tutelle de Tchintabaraden. La confédération se voit donc coupée en deux, géographiquement et politiquement. La rumeur raconte que, pour connaître le parti dominant à Tchintabaraden, il suffit de savoir celui qui ne l'est pas à Abalak : les oppositions entre les chefferies ont été transposées au niveau des partis politiques.

2. Le site de l'étude

La création du village d'Abalak remonte aux années 1950-1960, avec le début de la sédentarisation des populations. La construction d'infrastructures publiques a accéléré ce processus. Le premier bâtiment administratif fut l'école construite en 1956-1957. Une station de pompage et un dispensaire ont été construits à la même période. Le premier regroupement des populations s'est organisé autour de ces infrastructures. La première case fut celle du gardien de la station de pompage, et progressivement de nouvelles cases ont été construites, constituant le point de départ de la création du village. Le chef de village actuel s'est installé en 1974 après sa désignation par le chef de groupement comme chef de village.

Lors de la visite du président Diori Hamani dans la région en 1961, l'imam Khamed El Momine avait sollicité la création d'un poste administratif pour rapprocher l'administration des administrés. Jusqu'à cette date l'Azawak était administré depuis Tahoua. Abalak est devenu chef-lieu de poste administratif en août 1962. Le chef de poste avait ses bureaux sous une paillote. En 1965, Tchintabaraden devient le chef-lieu de l'arrondissement auquel est rattaché le poste administratif d'Abalak.

L'arrondissement d'Abalak est considéré comme le fief du deuxième groupement, à cause de son poids démographique et politique. Du point de vue de l'occupation de l'espace, le 2^{ème} groupement occupe majoritairement le territoire qui correspond à la commune urbaine actuelle d'Abalak. Elle correspond à l'aire de nomadisation des tribus constituant ce groupement. Le chef de groupement s'est fixé une première fois à Ikizmane à 25 km du village d'Abalak avant de s'installer dans le chef-lieu du poste administratif.

La création dans les années 70 du marché a favorisé l'installation des premiers habitants hausa du village. Ils viennent des régions de Dakoro, Bouza, Madaoua, etc.

Les Arabes ont commencé à s'installer après la sécheresse des années 70. Ils viennent du poste administratif de Tassara situé plus au nord et dépendent du 6^{ème} groupement. Les Peuls quant à eux sont venus du Sud. Ils ont commencé à s'installer définitivement à la faveur de la mise en place dès le début des années 60 des infrastructures hydrauliques dans la zone pastorale. Tout récemment deux groupements peuls ont été créés, dont l'un se trouve sur le territoire de la commune urbaine d'Abalak.

Les différents groupes ethniques qui composent la nouvelle commune urbaine d'Abalak sont :

- les Touaregs
- les Peuls
- les Hausa
- les Arabes

Les Touaregs sont les plus nombreux et historiquement les premiers occupants de la région. Ils sont repartis dans différents groupements. Le 2^{ème} groupement compte le plus d'habitants dans la commune d'Abalak, loin devant le 7^{ème}, le 8^{ème}, le 5^{ème} et le 4^{ème}.

Les sous-groupes ethniques majoritaires les différents groupements de l'arrondissement d'Abalak sont :

- | | | |
|-------------------------------|---|-------------|
| • 2 ^{ème} groupement | → | Kel Aghlal |
| • 8 ^{ème} groupement | → | Attawari |
| • 7 ^{ème} groupement | → | Igdalan |
| • 5 ^{ème} groupement | → | Tilam Edess |
| • 4 ^{ème} groupement | → | Ikherkheran |

La commune d'Abalak comprend, en plus de la ville d'Abalak, quelques gros villages dont Kijgari, autre fief des Kel Ighlal, devenu en 1984 site de fixation des victimes de la sécheresse. Cet afflux massif des populations et la création d'un marché en ont fait le second pôle économique de la commune. Les investissements réalisés par les autorités préfectorales de l'époque et les ONG internationales ont permis la mise en place d'infrastructures diverses. Il y a aussi Tazzeit et Edaguay, deux grands centres religieux situés au nord d'Abalak qui comptent parmi les plus grands ulémas de la région.

La ville d'Abalak est à la fois un centre religieux, administratif et commercial. Elle a un peuplement cosmopolite. Elle dispose de plusieurs infrastructures, notamment des bâtiments administratifs, un hôpital de district, une maternité, un abattoir, une mini-adduction d'eau, un collège d'enseignement général, un centre artisanal, un parc de vaccination, une délégation judiciaire. Elle regroupe plusieurs services techniques. La présence de ces infrastructures constitue un atout pour la future commune urbaine.

La ville d'Abalak est située sur la route de l'uranium qui relie Tahoua et Arlit, ce qui en fait un lieu de transit et d'échanges entre le Nord et le Sud du pays. Sa position stratégique a favorisé le développement de l'activité commerciale.

3. Objectifs et Méthodologie

Cette enquête de référence a trois objectifs :

- faire l'état de la configuration actuelle des pouvoirs locaux à quelques mois des élections locales en identifiant les principaux acteurs, leurs interactions, les légitimités mobilisées et le rôle des réseaux extérieurs dans les arènes locales,
- analyser la perception qu'ont les différents acteurs du processus de décentralisation et les stratégies qu'ils mettent en œuvre en prévision de la décentralisation effective,
- définir des indicateurs qualitatifs dont le suivi dans le temps sera au centre du dispositif des enquêtes ultérieures.

L'enquête a été conduite selon l'approche socio-anthropologique, ou enquête qualitative. Nous avons ainsi privilégié comme outils de collecte des données les entretiens, l'observation participante, et les études de cas.

L'enquête s'est déroulée du 18 décembre 2003 au 7 janvier 2004. Elle a été menée par un chercheur et deux enquêteurs. Auparavant, un stagiaire de l'Ecole nationale d'administration a produit un rapport sur la fiscalité locale de la commune. L'enquête a été

réalisée à Abalak, Kijgari, Allaghadad et Niamey. La plupart des entretiens ont été enregistrés.

Notre statut de ressortissants de la zone et militants de partis politiques a facilité les entretiens et a surtout permis de faire des observations et d'être sollicités à propos de la contestation du découpage des communes

Le rapport est structuré en trois parties :

La première partie sera consacrée à une description de l'arène locale ;

La seconde partie traitera des perceptions liées à la décentralisation et au processus de préparation des élections ;

Dans la troisième partie sera évoquée l'organisation actuelle des finances locales.

1. Les dynamiques politiques locales

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à l'arène politique locale à travers ses principaux acteurs. Nous verrons que la libéralisation politique, la rébellion et l'entreprenariat politique ont contribué à une recomposition de l'arène locale. De nouveaux acteurs émergent et le processus de décentralisation devient un laboratoire de changement social où les différents acteurs tentent d'imposer leurs légitimités, leurs identités et leurs projets.

1.1. *L'imamat : une légitimité historique incontestée*

L'islamisation des populations touaregs de l'Azawak s'est faite à partir de deux voies, à l'est par l'Aïr et à l'Ouest à partir du sud marocain. L'islamisation s'est faite de façon pacifique (entretien avec Ahmoudou Mohamed, historien). L'une des particularités des Touaregs Iwillimenden, c'est le poids démographique important des Ineslemen, ou « gens de l'islam ». Les autres groupes, tout en étant musulmans, ont une culture islamique superficielle et ne pratiquent pas tous les enseignements de l'islam.

La légitimité de l'imamat actuel tient au rôle politique et religieux que jouaient les Iberkoreyen dans l'Azawak avant l'arrivée des Iwilimenden, et à l'émergence en leur sein de figures emblématiques dans le domaine de la connaissance et de la diffusion de l'islam. L'imam a été toujours choisi au sein de trois tribus religieuses, les Kel Eghlal, les Isherifen, et les Ayt Awari, qui ont assuré leur suprématie sur les autres Ineslemen (Igdalan, Kel Esuk, Daghmina) qui vivaient avec elles avant l'arrivée de l'aristocratie guerrière, comme sur ceux (Ijawanjawatan et Izawitan) qui sont venus avec cette dernière.

Ces trois tribus religieuses seraient à l'origine de la fondation de la ville de Tuduq (située au nord de Tchintabaraden), principal centre religieux et commercial de l'Azawak avant sa destruction au 17^e siècle (entretien avec Ahmoudou Mohamed, historien).

Le nom de Khadakhada, grand prédicateur et réformiste, est associé à cette période. L'autre grande figure de la propagation de l'islam sera El Gelani, allié d'Oumane Dan Fodio de Sokoto, qui cumulera le pouvoir politique et religieux des Iwilimenden pendant une dizaine d'années. D'autres personnalités non moins célèbres (Shefeghu, Abdoul Karim, etc.) présentes dans la mémoire collective, rappellent le rôle prépondérant de ces tribus dans la diffusion de l'islam chez les Touaregs de l'Azawak. Avant la dislocation de la confédération, il y avait un seul imam, mais depuis la création des groupements, chacun d'eux s'est choisi un guide spirituel.

L'imamat est dépositaire d'un islam tolérant basé sur la quadrya. L'Imamat est aussi un centre de formation et compte certains des plus grands savants de la région.

Ce capital intellectuel va être renforcé au lendemain des indépendances avec des formations universitaires. En 1962, des bourses du gouvernement nigérien furent octroyées pour une formation supérieure dans les pays arabes, et 8 ressortissants de l'imamat en bénéficièrent et poursuivirent des études en Egypte (El Azar), en Tunisie, en Algérie et en Syrie. Ils feront partie du premier corps des professeurs en arabe des collèges et lycées franco-arabes du Niger. Ils sont aujourd'hui pour la plupart à la retraite et résident à Abalak, au siège de l'imamat.

Malgré la création d'autres chefferies religieuses érigées en groupements, notamment les Igdalan et les Isherifen (7^{ème}) et les Ayt Awari (8^{ème}), l'imamat reste la référence en islam.

L'enseignement et la diffusion de l'islam sont assurés dans les tribus par des grands ulémas qui reconnaissent l'autorité morale de l'imam. Ces centres de formation sont disséminés dans tout l'Azawak. Parmi les plus importants, on peut citer Tazzeit, Assousse, Edaguay, Inafessawa, etc.

Le 2^{ème} groupement est donc considéré avant tout comme, une aristocratie religieuse et l'imam comme le guide spirituel de toutes les populations de l'Azawak. A ce titre, c'est l'imam, ou son représentant, qui préside l'intronisation du chef du 3^{ème} groupement, en lui passant le turban de commandement.

1.2. Le 2^o groupement : une création coloniale

Le pouvoir de l'imam est donc d'essence religieuse mais, depuis 1918, il est aussi le chef du 2^{ème} groupement, auxiliaire de l'administration, coloniale d'abord et post-coloniale par la suite. Pour remplir ses nouvelles fonctions, l'imam a mis en place une remarquable organisation basée sur une distribution des rôles entre les membres de la famille et ses alliés.

- L'imam est le guide religieux et chef du groupement. Il s'occupe en particulier des questions de litige concernant les tribus. Certains groupements ont recours à lui pour statuer quand il faut faire recours au droit islamique. L'imam incarne la légitimité religieuse. Les tâches quotidiennes d'administration des tribus et la collaboration avec l'Etat ont été déléguées.
- Le frère de l'imam, K.I, un grand érudit en islam, a été nommé chef de village d'Abalak. Il traite les affaires coutumières concernant le territoire du village.
- Le fils aîné de l'imam s'occupe des relations avec les tribus et représente l'imam lors des grands évènements.
- Un fils de l'imam et son neveu s'occupent des relations avec l'administration locale
- Un autre fils, M.A., intellectuel de l'école française, s'occupe des questions politiques. Il a toujours dirigé la section du parti politique auquel adhère la famille

D'autres leaders n'appartenant pas à la famille régnante jouent un rôle important dans la vie politique locale. Il s'agit notamment de parents, d'anciens dépendants, de religieux, d'anciens fonctionnaires et de personnalités indépendantes.

La famille a toujours un parti, pour lequel elle donne des consignes de vote. En dehors de M.A, les autres activistes politiques se recrutent parmi les personnalités évoluant aux frontières du pouvoir et parmi les anciens dépendants.

Il y a une opposition locale à la famille régnante. Elle ne s'exprime pas ouvertement, mais l'émergence d'un ancien chef de la rébellion appartenant au lignage opposant pourrait être un tremplin pour sa manifestation.

Il faut dire que l'imamat a su s'adapter aux évolutions historiques depuis la colonisation en adoptant des stratégies efficaces, notamment par la scolarisation, le placement politique, et le courtage en développement.

Le choix de la scolarisation

Dès la période coloniale, la chefferie du 2^{ème} groupement a opté pour la scolarisation, contrairement aux autres groupements. La première école dans l'Azawak a été créée dans le fief du 2^{ème} groupement en 1946 à Kijgari. Elle a été transférée à Kao, la même année, à cause d'un problème d'eau. Le chef de groupement avait alors encouragé la scolarisation des enfants de la famille régnante, contrairement aux autres chefs de groupements qui envoyaient

à l'école les enfants de leurs dépendants. Cette option pour l'école française a permis à la famille de disposer très tôt de cadres. Il n'est pas exagéré de dire que le 2^{ème} groupement constitue le vivier de l'intelligentsia de l'Azawak.

« La première école de l'Azawak a été ouverte en 1946 à Kijgari avant d'être transférée la même année à Kao. L'administration coloniale partait avec ses gardes chercher les enfants dans les différents groupements. Il y avait un quota par groupement et le recrutement était obligatoire. Les chefs fournissaient aussi les vaches laitières et des moutons pour la viande. Les chefs qui n'obéissaient pas étaient licenciés. Ce fut le cas des chefs du sixième, du troisième et du premier groupements pendant cette époque. Le 2^o groupement a opté pour la scolarisation de ses enfants alors que les autres chefs de groupement envoyaient des enfants des pauvres ou des enfants abandonnés. Certains parents rachetaient leurs enfants auprès des chefs de groupements avec la complicité des gardes. Le chef du 2^o groupement était de tous les chefs de groupements le plus instruit et le plus éclairé ». (YG, ancien enseignant de Kao)

L'option prise pour la scolarisation des enfants de la famille régnante s'est révélée payante. En effet, dès les années soixante-dix, certains étaient intégrés dans l'administration. Avec le multipartisme, la présence de hauts cadres au sein de la famille, alors que les cadres font cruellement défaut dans la zone, leur garantit l'attribution de postes de responsabilité.

Le placement en politique : la revanche sur le 3^{ème} groupement

L'aristocratie locale a toujours eu son parti politique. Le choix de ce parti obéit, selon plusieurs personnes interrogées, à deux logiques. En raison des souffrances endurées pendant le régime du parti- Etat MNSD, les leaders du 2^{ème} groupement se sont toujours opposés au MNSD et ce d'autant plus que ce sont leurs concurrents locaux qui sont les grands militants de ce parti.

Il y aussi une loi non écrite qui veut que le parti politique du 2^{ème} groupement soit différent de celui dans lequel milite le 3^o groupement de Tchintabaraden. L'un et l'autre ne peuvent appartenir au même parti politique, en raison des querelles de leadership entre les deux groupements.

Depuis le début de l'ère démocratique, avec la transition de Chéffou Amadou, plusieurs membres de la famille ont occupé des fonctions dans le gouvernement, l'Assemblée nationale, l'administration centrale et le commandement territorial. Mais c'est incontestablement avec le régime du Général Baré que les ressortissants d'Abalak se sont vus attribuer plusieurs postes de responsabilité, dont celui, prestigieux, de député à l'Assemblée nationale. L'alliance avec le pouvoir central a permis de faire main basse sur la gestion des affaires politiques locales, ce qui a permis par exemple au RDP de remporter la totalité des sièges aux élections locales annulées de 1999.

Le courtage en développement

Plusieurs membres de la famille régnante, et leurs alliés, ont créé des associations et ONGs pour capter la rente du développement et participer, par une autre entrée, celle de la « société civile », aux nouveaux mécanismes de gestion du développement et du politique (comités des projets de développement, commission foncière, système d'alerte précoce et gestion des catastrophes naturelles, etc.).

L'avenir de l'imamat: entre chefferie religieuse et groupement administratif

Comme on l'a vu, depuis 1918, l'imam a une double casquette : celle de guide religieux et celle de chef de groupement. Dans le contexte actuel, ces deux fonctions deviennent problématiques. Au plan religieux, l'émergence de nouvelles figures et de nouveaux courants risque d'entamer le monopole de l'imamat sur les questions religieuses.

Au plan politique, l'émergence de nouveaux acteurs et la communalisation risquent affaiblir l'autorité du chef de groupement.

La question est de savoir sur quel tableau la chefferie va-t-elle jouer ? Ne va-t-elle pas revitaliser la dimension religieuse de son pouvoir ? En effet, on constate une re-institutionnalisation de l'islam avec la construction d'une bibliothèque (avec l'appui de la coopération française) et la fondation de plusieurs écoles, dont un collège. Dans ce dernier domaine, la présence de plusieurs universitaires en islam pourrait être un atout. Mais le pari des ressortissants est de reprendre le contrôle politique de l'arène locale qu'ils ont provisoirement perdue au profit d'un commerçant arabe devenu député du MNSD, parti majoritaire au pouvoir.

2.3. Les entrepreneurs politiques

Ce groupe est composé de leaders d'opinion et s'est constitué selon différentes formes :

- Pendant la période du régime d'exception, au cours de laquelle le 2^{ème} groupement était sous surveillance pour les raisons évoquées plus haut, les autorités se sont appuyées sur des leaders indépendants, à la fois pour être le relais de l'administration mais aussi aux fins de renseignement sur la zone. L'activité de renseignement et de délation était devenu un sport favori dans l'Azawak, dans tous les groupements. C'est donc l'administration qui a suscité l'émergence de cette catégorie d'entrepreneurs. En guise de récompense, ils ont été nommés responsables de la collecte des taxes locales. Il est même arrivé pour l'un d'entre eux d'assumer les fonctions de chef de village de 1985 à 1988 sur désignation du préfet de l'époque, à la suite de l'incarcération du titulaire du poste, consécutivement à l'attaque en 1985 de la sous-préfecture de Tchintabaraden par un commando armé.
- Il y a aussi les entrepreneurs qui évoluent à la périphérie de la famille régnante et qui utilisent son crédit pour leur commerce politique tout en lui rendant certains services. Ils sont par exemple très actifs dans la section du parti de la famille. Chaque fois que ce parti gagne les élections, ils sont proposés à des postes politiques localement ou au niveau national.
- Il y a les anciens fonctionnaires à la retraite. Ils utilisent leur capital relationnel et leur connaissance des rouages de l'Etat. Ils militent localement dans certains partis politiques. La plupart des cadres lettrés de la zone appartiennent à ces familles de retraités, ce qui constitue un atout considérable dans les relations avec l'Etat local et les projets de développement.
- La dernière catégorie est constituée d'indépendants. Le cas le plus typique est celui du député arabe du MNSD. Les Arabes sont arrivés au début des années 70 à Abalak. Mais au bout de quelques années, grâce à leur sens des affaires, à la solidarité des autres membres de la communauté et à l'appui de l'administration (en particulier à travers le crédit bancaire et les marchés publics), ils sont devenus la minorité économiquement puissante d'Abalak. Ce pouvoir économique a été réinvesti en politique

Aux dernières élections, A.B, le plus influent d'entre eux, a été élu député du parti MNSD. Il doit cette élection à son activisme, à son investissement économique, et au soutien du bureau politique du parti au pouvoir dont il est l'un des financiers. Ses détracteurs l'accusent d'avoir acheté les voix et d'avoir organisé une fraude massive. Son émergence politique, il la doit aussi à la rébellion. Le gouvernement avait en effet autorisé la communauté arabe à constituer des milices d'auto-défense qui sont devenues supplétives des forces de défense et de sécurité. Une des

conséquences de cette décision a été la monopolisation du jeu politique local par les Arabes devenus auxiliaires de l'Etat contre les Touaregs et en particulier contre la puissante chefferie du 2^{ème} groupement accusée d'être d'intelligence avec la rébellion.

Avant d'être député, A.H s'est approprié le site d'un projet pilote dans lequel il s'est installé, marquant ainsi son appropriation d'un espace pour son clan et ses animaux. Il a également fondé une association pour lui permettre de capter la rente des projets de développement. Ce sont du reste ces derniers qui ont financé les infrastructures du site permettant ainsi à notre entrepreneur de légitimer son ancrage sur le site du projet.

A.B est devenu l'opposant principal de la famille régnante. Les membres de celle-ci ne comprennent pas, selon leurs propres mots, qu'un étranger venu de Tassara soit élu député dans leur région et qu'il bénéficie de tant de financements pour ses activités. Mais il a aussi maille à partir avec ses amis militants du MNSD. Ces derniers s'opposent à son leadership puisque, selon eux, il ne dispose pas de base électorale.

Sa fortune, ses relations avec le pouvoir central, et ses stratégies lui ont permis de s'imposer au bout de quelques années comme l'un des plus importants leaders de l'arrondissement. Son statut de député du parti au pouvoir lui permet d'avoir la haute main sur la gestion des affaires locales en influençant les décisions des autorités administratives locales. En 2001, un conflit l'avait opposé au sous-préfet en poste, autour de l'opération de vente à prix modéré des céréales et du site du projet pilote de la banque mondiale. Finalement, il a réussi à faire affecter ailleurs le sous-préfet.

Abalak compte donc plusieurs personnalités avec divers profils : princes, ex-rebelles, religieux, etc.

2.4. Les ex-rebelles

Depuis la fin de la rébellion et la signature des accords de paix, l'arène politique locale a vu l'émergence de nouveaux acteurs. Il s'agit d'anciens chefs de front de la résistance armée. Sous le régime du Général Baré, le chef du plus important front de l'Azawak, l'ARLN, K.A., neveu du chef de groupement (aujourd'hui décédé), a été nommé au poste de secrétaire d'Etat à l'intérieur avant d'être élu député, et vice-président de l'Assemblée nationale. Il a contribué à la consolidation du pouvoir politique du 2^{ème} groupement sous la 4^{ème} République.

Après le coup d'Etat militaire d'avril 1999 qui a renversé le Général Baré et suite aux élections générales de novembre 1999 qui ont porté au pouvoir le régime actuel du MNSD et de la CDS, de nouvelles figures de la rébellion ont émergé. Un ancien chef de front (APLN) et deux anciens cadres de la rébellion ont été nommés conseillers à la Présidence de la République. Le chef du Front AFPLN a été nommé quant à lui conseiller à la primature.

Tous ces cadres, anciens rebelles, ont adhéré au parti de leurs employeurs (le Président et le Premier Ministre) c'est-à-dire le MNSD. Trois d'entre eux appartiennent au 2^{ème} groupement.

Il y a là un renversement de situation, parce que la rébellion s'est constituée contre le Parti-Etat MNSD, et c'est la famille régnante, longtemps accusée de complicité avec la rébellion, qui fait les frais de cette alliance entre les anciens rebelles et le MNSD. La famille milite dans le RDP et a soutenu le candidat du PNDS au second tour des élections présidentielles. Depuis l'arrivée du MNSD au pouvoir en novembre 99, la chefferie du 2^{ème} groupement est dans l'opposition. La nomination récente du fils de l'imam comme conseiller à la primature apparaît donc comme une manœuvre électoraliste visant à déstabiliser le RDP.

Mais le poids politique des ex-rebelles reste faible. D'une part, ils n'ont pas une grande légitimité populaire, et, d'autre part, ils n'arrivent pas à s'imposer à l'establishment local du MNSD qui bénéficie d'un fort soutien de l'appareil du parti (cf .infra).

2.5. Les partis politiques

Ils sont nés pour la plupart à la veille de la conférence nationale de 1991. Seul le parti Etat-MNSD avait un embryon de structure depuis longtemps. L'adhésion aux partis politiques a obéi à un certain nombre de logiques :

- les vieilles oppositions politiques de l'ère du régime d'exception,
- les logiques ethniques ou tribales,
- les réflexes identitaires,
- la volonté de changement.

Le Mouvement national pour la société de développement (MNSD Nassara)

Le MNSD est implanté dans les tous groupes ethniques mais à des degrés divers.

Chez les Touaregs, ses principaux leaders sont des amis du président Tandja, on les appelait à la conférence nationale les « Tandjawa ». Leur amitié remonte à l'époque où Tandja était préfet de Tahoua. Ils étaient actifs dans les structures de la société de développement et contrôlent la collecte des taxes fiscales locales. A cet ancien groupe s'est ajouté celui des ex-rebelles. Ces derniers sont donc des militants de date récente. Le point commun de ces deux groupes est d'être des opposants à la chefferie. On peut d'une certaine manière dire que la chefferie du 2^{ème} groupement et le MNSD ne peuvent pas aller ensemble.

Les Peuls votent tous MNSD en raison de leur alignement sur le président Tandja qu'ils considèrent comme un de leurs. Les Hausa, dans leur grande majorité, votent MNSD. Les Arabes votent pour moitié MNSD, pour moitié CDS.

La section MNSD d'Abalak n'a jamais été fonctionnelle en raison des querelles de leadership entre les trois clans du parti, à savoir les amis touaregs du Président, le député arabe, et les ex-rebelles. Ces trois clans n'ont jamais pu s'entendre pour former un bureau de sous-section. Chaque groupe défend sa légitimité. A ces trois clans se sont ajoutés tout récemment des transfuges du PNDS, militants de l'association Timidria, anciens dépendants qui luttent pour l'émancipation politique de leurs communautés.

Malgré les multiples arbitrages de la section de Tahoua et du bureau national, les différents groupes n'arrivent pas à s'entendre. Le dernier acte de leur confrontation a été la constitution de la liste des candidats pour les élections municipales de la commune urbaine d'Abalak.

Un des protagoniste raconte:

« A l'approche de la désignation des candidats, on a déposé deux lettres, l'une au Président de la République et l'autre à Hama, le président du parti, pour leur dire que ça ne va pas. B. a eu mandat auprès du bureau exécutif national pour dire qu'il dirige la section. Après les 2 lettres, le bureau exécutif national a envoyé une commission dirigée par S.S et S.H, secrétaire général du parti. On s'est entendu sur une répartition équitable des postes entre les différents groupes, soit 7 par groupe. Mais à leur retour à Niamey, ils ont cassé tous les groupes pour faire un seul. Le SG a désigné 3 membres par groupe qui doivent désigner 5 membres du bureau. Les ressortissants d'Abalak ont proposé deux noms dont celui de H.A comme président. Le SG du parti lui a demandé de céder la place à Y.B, un Arabe. Les Touaregs ont refusé. Moi, je dis, les Arabes ont des problèmes avec les gens ; on doit tous se réunir au niveau du comité pour élire. Le SG a convaincu HM, un Touareg, d'être SG de la sous-section, et deux Arabes ont été désignés comme président et vice-président. Tous les gens ont quitté la salle. J'ai dit au SG qu'il a pris un décret pour imposer ses gens. Le député, impatient d'avoir raison, a écrit une lettre de démission au Président de la République de son poste de député et était entré en relation avec l'ancien premier ministre Cheiffou Amadou, président du nouveau parti RSD GASKIA, né de la scission

de la CDS. Il a fallu lui envoyer le préfet de Tahoua, militant aussi du MNSD, pour le faire revenir sur sa décision. Leur bureau a été imposé et des candidats de notre camp se sont retirés.

La première liste proposée pour le conseil municipal a été mise de côté et une nouvelle favorable au clan du député a été présentée. En ce qui nous concerne, nous ne ferons pas de campagne... » (I.A.)

En examinant les deux listes, on constate que ce sont les ex-rebelles qui ont perdu la bataille des candidatures. Le député a pu rallier à sa cause les amis du président, les Peuls et les Hausa.

Le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP Jamaa)

Créé pour les besoins de la candidature du général Baré aux élections de 1999, le RDP a absorbé la section UDPS d'Abalak, l'une des plus importantes du pays. Le général Baré avait nommé dans son gouvernement un neveu de l'imam, ancien chef d'un front de la rébellion. Celui-ci a donc entraîné avec lui la base électorale de sa famille dont le parti était à l'époque l'UDPS-AMANA. Il y a eu une transhumance massive vers le RDP qui est devenu le parti de la famille régnante, des Kel Ighlal, et des tribus rattachées. Le constat est que toutes les grandes familles des Kel Ighlal militent dans le même parti. Il y a un noyau constitué de grands ulémas dont les avis sont très importants dans les grandes décisions. Mais ce noyau est plutôt un collège invisible, différent des militants officiels qui dirigent la section du parti. Depuis le temps de l'UDPS, c'est le fils aîné de l'imam, ancien ministre, qui dirige la section du parti.

Dans le nouveau contexte de communalisation des groupements, on considère que la commune d'Abalak n'échappera pas au RDP. Mais l'expérience a montré que le poids démographique n'est pas forcément synonyme de garantie de victoire. L'élection du député arabe du MNSD est là pour le rappeler.

Le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-TARAYYA)

Le PNDS était dirigé par des leaders venant de divers groupes sociaux. Chacun d'entre eux contrôlait son secteur à lui. A l'image du MNSD, il a été difficile de mettre en place un bureau de sous-section, parce qu'au niveau de la ville d'Abalak, le parti a été « pris en otage » selon les responsables de la fédération par l'association Timidria. Les leaders locaux de cette association, en même temps leaders du secteur, ne voulaient pas associer les autres groupes. Finalement, ces leaders ont été suspendus par la fédération. Ils ont démissionné pour certains et ont rejoint le MNSD. Le parti est actuellement dirigé par un ancien exilé de la Libye et de la France, ressortissant du 2^{ème} groupement. Le parti chasse désormais sur les mêmes terres que le RDP. Avec la formation d'un bureau et d'une liste représentatifs des composantes sociologiques de la zone, le parti a élargi sa base électorale.

Le cas du MNSD et du PNDS montre que les partis peuvent rassembler de militants qui ont des intérêts très divergents. Cela conduit à des formes d'organisations des partis qui ne correspondent pas aux schémas classiques avec des instances statutaires. Les leaders des différents clans ou secteurs préfèrent traiter directement avec le bureau exécutif national ou le président du parti. Les structures de base, si elles existent, sont contournées. L'une des conséquences de cette situation c'est qu'elle fragilise les partis. Il suffit qu'un leader estime que le parti ne lui accorde pas la considération qu'il mérite pour qu'il nomadise avec son électorat.

La Convention démocratique et sociale (CDS-RAHAMA)

Elle est peu présente dans la commune urbaine d'Abalak. Son électorat se limite à quelques résidents de la ville d'Abalak. Il faut dire que les querelles de leadership entre l'actuel président et son ancien vice-président ont démobilisé les militants. La création par ce dernier d'un nouveau parti le RSD GASKIA a contribué à affaiblir davantage le parti.

L'UDPS-AMANA

C'était le parti d'obédience touareg né pendant la période trouble de la rébellion. Il était le plus grand parti de la zone jusqu'au coup d'Etat de 1996 qui a vu son sabordage au profit du RDP. Il faut dire que bien avant le coup d'Etat, le parti s'était scindé en deux clans. Aujourd'hui, le parti s'est fragilisé et compte très peu de militants.

Les dernières élections

Les résultats des dernières élections législatives (novembre 1999) donnent une idée de l'implantation des différents partis dans l'arrondissement.

Inscrits : 69.060

Votants : 48.981

Répartition par parti :

CDS =	1501
MNSD=	20.456
PNDS=	7396
RDP=	16.023
UDFP=	61
UDPS=	2135
UDR =	235
UNI =	96

On constate que le MNSD et le RDP sont de loin les deux grands partis qui se partagent les voix au niveau de l'arrondissement. Viennent loin derrière le PNDS et l'UDPS.

Pour certains leaders, il y aura une recomposition dans le cadre des élections municipales. Certains pensent que le MNSD a perdu beaucoup de voix en raison des tensions que vit sa sous-section depuis les dernières élections. Les pronostics donnent pour la commune d'Abalak en tête le RDP, suivi du PNDS et du MNSD, la commune d'Abalak étant composée essentiellement des ressortissants du 2^{ème} groupement qui votent dans leur grande majorité pour le RDP. Ces logiques partisans se retrouvent aussi au niveau du MNSD dont les militants les plus sûrs viennent des communautés peuls, hausa et arabes. Le PNDS recrute quant à lui au niveau de toutes les communautés.

2.6. Les ressortissants

La région d'Abalak a connu un fort taux d'exode en direction des pays arabes et des pays européens, notamment la France. Cette migration à la fois économique et politique a débuté au début des années 70 avec les sécheresses et s'est accentuée au début des années 80 avec la tension politique entre le Niger et la Libye. Beaucoup de ces migrants ne sont pas revenus et sont actifs dans le courtage en développement et investissent dans l'économie

locale. Plusieurs ressortissants vivent également dans les grandes villes du Niger. Une des particularités d'Abalak, c'est qu'on y est au courant de tout ce qui se passe. On doit selon certains à la diaspora cette vitesse de circulation de l'information.

Les ressortissants sont également actifs dans le domaine politique. Ainsi certains, sont candidats aux élections locales ou parrainent des candidatures de leurs proches.

2.7. Le boom des Associations et ONGs

La libéralisation de la vie publique du début des années 90 et la fin de la rébellion en 1994 ont entraîné un foisonnement d'associations et d'ONGs au niveau local.

A Abalak opèrent plusieurs ONG et associations aux statuts différents :

- des ONG internationales (JEMED, COSPE)
- des sections d'associations ou d'ONGs nationales (ANDDH, AREN, Timidria)
- des ONGs qui ont un agrément du Ministère de l'intérieur avec une couverture sous-régionale (APPEL-ZP, PDR, ADN Nourithère, AHAROG) ; elles sont appuyées par des projets et des ONGs internationales, et sont actives dans les actions de développement
- des associations ayant un agrément national (AFATAN-ECOLO, TAOUN, ISSALAN N'ALHER, APCAN)
- des ONGs et associations ayant un agrément local ou provisoire (TAMIDINT, APES, ANAMANAK, association des éleveurs d'Ikizmane, TANAT).

Les initiateurs de ces organisations se recrutent dans tous les groupes sociaux avec des profils très divers:

- des entrepreneurs politiques
- des ex-rebelles
- des membres de la famille régnante
- des groupes socioprofessionnels

Une analyse de ces organisations fait ressortir plusieurs types :

- Les plus actives en termes de réalisations sont celles qui sont appuyées par des ONGs internationales et celles qui ont un agrément national et qui ont pu tisser des relations avec des projets et ONGs
- Il y a celles dont les actions se limitent à la participation aux ateliers et réunions. Leurs dirigeants sont le plus souvent des leaders locaux qui s'en servent pour participer à la gestion des affaires locales.
- Il y a aussi celles qu'un responsable du Service du plan appelle des ONGs fantômes, dont on voit les dirigeants se déplacer avec des classeurs mais dont on ne sait pas grand chose.
- Il y a enfin les associations des droits de l'homme dont la plus importante est l'association Timidria qui lutte contre l'esclavage.

Description de quelques cas d'ONGs

ONG : CAPB/AHAROG, créée en 1999 par H. M., ancien député RDA.

Les sources de financement: autofinancement, PROZOPAS, SNV, les prestations.

Les activités :

- Formation des comités des gestions, sensibilisation, l'animation, le suivi des activités sur les stations de pompage.
- La sensibilisation dans la zone d'intervention du projet PROZOPAS

PDR (Promotion de développement rural), reconnue en 1993

Président : M.A. (ancien député national UDP Amanah)

Objectif : développement rural : élevage, agriculture, éducation, santé, artisanat, commerce, appui au développement de l'enfant, sensibilisation, communication.

Sites et domaines d'intervention :

- assistance en soins médicaux à Abalak ville (épidémie de méningite en 2000)
- couloir de vaccination (animaux) à Ikismane.

Sources de financement :

- 1- autofinancement (le plus grand effort résulte des membres de l'ONG)
- 2- collaboration avec une ONG extérieure (italienne).

Les difficultés rencontrées : manque d'appui au niveau de l'Etat et des collectivités locales, Incompréhension des populations locales de l'importance de l'ONG, manque de moyens matériels (véhicules) et financiers ; bien qu'elle soit une ONG naissante, ses efforts sont reconnus par les autorités locales

L'ONG JEMED (AMIDININE)

Coordinateur local : I. H, missionnaire

C'est une ONG à vocation religieuse (chrétienne), qui a mené des actions dans presque tous les domaines et dans tout l'arrondissement d'Abalak.

Domaines d'intervention : agriculture, élevage, banques céréalières, constructions d'école, formation

2. La décentralisation : perceptions et mises en oeuvre

L'arrondissement d'Abalak a été découpé en 5 communes : la commune urbaine d'Abalak avec 20.000 habitants, la commune rurale d'Azzay avec 12.000 habitants, la commune rurale d'Akoubounou avec 6.000 habitants, la commune rurale de Tamaya avec 7.000 habitants et la commune rurale de Tabalak avec 3000 habitants.

Les 5 premières communes correspondent respectivement aux 2^{ème}, au 5^{ème}, 8^{ème} et 7^{ème} groupements, selon la logique officielle de décentralisation basée sur la communalisation des cantons et de certains groupements. Le 4^{ème} groupement n'a pas été communalisé en raison son faible poids démographique et de la dispersion de ses administrés. La commune de Tabalak regroupe les ressortissants de tous les groupements, même ceux de Tchintabaraden. Elle correspond à la zone d'émigration et de sédentarisation de populations autrefois nomades, essentiellement des anciens dépendants. C'est une zone agricole. Pour certains, l'association Timidria, dont une grande partie de militants vient de cette région, a fait du lobbying pour obtenir l'érection de cette zone en commune rurale.

Rappelons que les critères officiels de communalisation sont les suivants :

- le potentiel économique
- l'existence d'infrastructures
- la proximité de la frontière d'un autre arrondissement pour désenclaver la zone
- l'acceptation par les populations
- une distance de 45 km pour les communes urbaines et une distance de 75 km pour les communes rurales

Selon un leader local (A.P), ces critères n'ont pas été suivis dans le cas d'Akoubounou et d'Azzay. Akoubounou n'est qu'à 25 km de la ville d'Abalak et sa population est sociologiquement très proche de celle d'Abalak. Le choix d'Azzay comme chef lieu n'est pas à ses yeux pertinent puisque Chadawanka répond mieux aux critères définis par le H/CRAD.

La communalisation en zone pastorale pose deux types de problèmes. Il y a en premier lieu la question de la délimitation des territoires communaux des groupements. En effet, ces derniers, contrairement aux cantons sédentaires, n'ont pas de territoires continus. Chaque groupement a bien sûr ce que certains auteurs appellent un « terroir d'attache ». Chaque groupement a son gros village, mais il n'en demeure pas moins que les populations sont disséminées sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, sans frontières entre groupements.

« Le rattachement des tribus est un casse-tête car une commune doit comporter des villages administratifs, or les villages sont constitués par des segments de plusieurs groupements. Il y a une multitude de villages et de campements non reconnus par l'administration » (un leader local)

La seconde difficulté que pose la communalisation de la zone pastorale est liée au système économique de production basé sur l'élevage transhumant. Cette question fondamentale aux yeux des populations n'a pas été abordée dans les débats sur la décentralisation. C'est certainement pour tenir compte de cette spécificité que le territoire des communes dans la zone pastorale a été élargi par l'administration. Ainsi, pour une commune urbaine un rayon de 45 km a été retenu et pour une commune rurale de 75 km, alors que pour la zone sédentaire, les distances retenues sont respectivement de 10 et de 25 km.

De nombreuses tribus ne veulent pas être détachées de leurs groupements malgré la distance qui les sépare de leur chef lieu. La question du rattachement et de la résidence territoriale est l'une des questions que soulève le découpage territorial.

« Je ne comprends pas la décentralisation. Elle va créer des problèmes. Elle va réveiller des maladies. La région n'est pas prête. La prise en charge par les mairies des salaires et du fonctionnement n'est pas possible » (K.I).

2.1. Attentes et perceptions vis à vis de la décentralisation

Les attentes et les perceptions exprimées par les populations sont liées au transfert des pouvoirs décisionnels et à la gestion des affaires publiques au niveau local, à la recomposition de l'arène politique locale, et au devenir des communes.

Tous les acteurs interrogés se réjouissent de la fin du centralisme étatique que va consacrer la décentralisation. La responsabilisation des acteurs locaux dans les prises de décision et la gestion de leurs ressources apparaît comme une avancée significative dans le processus démocratique. Selon un leader d'opinion, depuis le déclenchement du processus démocratique les populations n'ont fait que voter pour des responsables qu'elles ne connaissent même pas pour certains. Aussitôt élus, les députés élisent domicile à Niamey et ne reviennent plus s'imprégner des préoccupations des populations. Avec les conseillers, il en sera autrement puisqu'ils sont sur place.

Pour les acteurs locaux, notamment les responsables des partis politiques et de la société civile, la décentralisation mettra fin à la dictature des animateurs de l'Etat local, le sous-préfet, les services techniques, et les chefs traditionnels.

Le comité technique d'arrondissement (COTEAR), instance au sein de laquelle est adopté le budget de l'arrondissement est perçu ainsi :

C'est une « officine où sont planifiés les détournements des fonds destinés à la réalisation des ouvrages communautaires. Le sous-préfet est seul ordonnateur des dépenses et fait ce qu'il veut. Les fiches techniques présentées par les services techniques au niveau du COTEAR sont élaborées dans les bureaux. Avec la décentralisation, les fiches d'opération prendront en compte les besoins prioritaires et réels des populations ».

La décentralisation est perçue comme une solution à l'incivisme fiscal que connaît la région d'Abalak.

« Les populations refusent de payer l'impôt parce qu'elles ne voient pas sa destination, c'est-à-dire les voies dans lesquelles il est dépensé. Il ne sert à rien de payer des impôts qui seraient destinés à autre chose que les dépenses ayant un intérêt public ».

L'informalisation « volontaire » de la collecte de l'impôt permet aux acteurs en charge de cette collecte d'opérer des ponctions dans les fonds publics (voir infra).

Pour les leaders des partis politiques et des groupes marginaux (anciens dépendants notamment) les chefs traditionnels n'aiment pas la décentralisation parce qu'elle signifie une perte de contrôle sur les populations. Mais ces groupes marginaux ont des appréhensions. Ils n'ont pas confiance dans un processus piloté du haut vers le bas. Ils estiment que trop de concessions ont été faites aux chefs traditionnels qui sont en train d'élaborer des stratégies pour ne pas perdre le contrôle de la situation. On reproche aux chefs de groupements de penser que les communes sont leur propriété. On parle de la commune de tel chef de groupement, parce que ce sont les groupements qui ont été communalisés. Tous s'emploient à ceux que des membres de leurs familles soient candidats aux élections et éventuellement puissent diriger les conseils municipaux. Dans cette perspective, le pouvoir coutumier et le

pouvoir municipal ne feront qu'un. Il y aura de fait une récupération par les chefs traditionnels du processus de la décentralisation. C'est ce que redoutent les opposants aux chefferies.

Pour certains, la décentralisation si, on ne fait pas attention, risque d'accentuer le tribalisme et les conflits fonciers. Le fait d'avoir mis l'accent sur le rattachement aux groupements et non sur la résidence a frustré beaucoup de citoyens qui ne peuvent pas voter.

Les inquiétudes des populations sont exacerbées par les tâtonnements de l'Etat dont les représentants sur le terrain ne peuvent pas donner des réponses adéquates aux questions que se posent les populations. Ni l'administration locale, ni les services techniques, ni les chefs coutumiers ne semblent au fait de ce qui se passe.

2.2. La préparation des élections

Au niveau de l'arrondissement, il y a une commission administrative qui est chargée de préparer les élections. Elle a pour mission :

- mettre à jour les listes électorales (ajouter les citoyens ayant l'âge de voter et les omis des dernières listes, radier les décédés ou les fonctionnaires mutés)
- créer des bureaux de vote
- amener les additifs à la CENI pour leur inscription sur le fichier électoral (des agents d'état civil et les représentants des partis politiques se chargent de cette tâche à Niamey)
- distribuer les cartes
- afficher les listes
- enregistrer les réclamations

Comme on peut le constater la commission administrative joue un rôle capital dans la préparation des élections. Elle est un enjeu important pour les différents protagonistes. Elle est composée de différents acteurs pour garantir l'impartialité dans le déroulement des différentes opérations.

C'est ainsi qu'elle comprend :

- un représentant de l'administration locale (le sous-préfet ou son adjoint),
- un représentant par groupement ;
- un représentant par parti politique reconnu ;
- deux représentants des syndicats ;
- une représentante des femmes ;
- un représentant des organisations des droits de l'homme ;
- des agents de l'état civil ;
- un représentant de la délégation judiciaire.

La commission administrative d'Abalak a connu d'énormes problèmes de fonctionnement en raison de la pression et des tentatives de fraude constatées et dénoncées par les partis de l'opposition. Plusieurs stratégies sont utilisées pour influencer les décisions de la commission. En premier lieu, selon un membre de la commission, les grands partis utilisent les petits partis pour avoir la majorité des membres de la commission. On pousse des

alliés à se faire admettre comme représentant de tel ou tel parti qui n'est même pas implanté dans la zone, et souvent les oppositions au niveau local ne sont pas alignées sur les oppositions au niveau national. Un militant d'un parti de la mouvance présidentielle peut par exemple se retrouver du côté de l'opposition. C'est ce qui explique que la commission d'Abalak soit pléthorique.

L'attitude de l'adjoint au sous-préfet assurant l'intérim du sous-préfet en tant que président de la commission a été dénoncée, parce qu'il a engagé des gens pour faire un recensement clandestin. Pour limiter les abus de l'administration, la majorité des membres de la commission a imposé la désignation d'un vice-président.

Les militants de l'opposition ont accusé le député du MNSD d'avoir créé une trentaine de bureaux fictifs. Les bureaux fictifs consistent en des listes de villages ou campements qui n'existent pas dans la réalité mais qui le jour des élections peuvent accueillir des urnes. Le parti « fraudeur » s'arrange en utilisant des complicités au niveau de la commission ou en ayant recours à la corruption des membres des bureaux de vote pour remplir les urnes. Les bureaux de vote sont en général « implantés » dans des zones inaccessibles. Une autre stratégie consiste à omettre volontairement des villages ou campements qu'on considère comme favorables à ses adversaires politiques. De même, lors de la distribution des cartes, on peut cacher des cartes destinées à des militants adverses.

Les élections locales annulées de 1999 et les élections législatives et présidentielles de la même année ont laissé de mauvais souvenirs et Abalak a le triste privilège d'être réputé comme un foyer de fraude électorale.

Aux élections locales de 1999, le RDP, parti présidentiel, avait obtenu l'ensemble des sièges de la circonscription d'Abalak. De même, l'élection du député arabe du MNSD est considérée comme le résultat du trucage des élections facilité par l'administration locale de l'époque.

Pour beaucoup d'observateurs, les résultats des élections sont fonction en grande partie de la capacité d'un parti ou d'un leader à manipuler les travaux de la commission et les membres des bureaux de vote. Comme le taux de participation est en général faible, les leaders des partis essayent de corrompre les membres des bureaux pour qu'ils fassent de faux procès verbaux en gonflant le taux de participation. Il arrive même qu'il y ait des marchandages entre les militants des différents partis le jour du vote pour se distribuer les voix.

3. La question de la viabilité économique

L'économie de la région repose principalement sur l'élevage. La commercialisation du bétail constitue l'activité majeure autour de laquelle s'organisent les échanges. La route de l'uranium réalisée en 1978 a joué un rôle important dans la fixation des populations et le développement des activités commerciales. On note l'émergence d'un groupe les Kel Temerkest, appartenant à l'une des tribus les plus importantes du 2^{ème} groupement qui contrôlent aujourd'hui une part importante du secteur économique. De tous les groupes touaregs, ce sont les plus actifs dans le commerce.

Le marché d'Abalak a été créé en 1975. Il est l'un des plus importants marchés de bétail de toute la région. C'est le centre des affaires pour les 6 marchés ruraux de collecte des animaux Abouhaya, Tamaya, Tofaminir, Kijgari, Akoubounou et Mayata. La foire hebdomadaire du marché a lieu le jeudi et le vendredi matin. De nombreux camions transportent les animaux en direction des marchés du sud et du Nigeria.

Plusieurs acteurs interviennent dans la filière de commercialisation : petits éleveurs, gros propriétaires de bétail, transporteurs, commerçants, intermédiaires.

3.1. Les projets de développement

Depuis la récession économique des années 80, les investissements de l'Etat au profit des collectivités se sont raréfiés. Ce sont essentiellement les projets de développement qui ont pris le relais dans la réalisation des infrastructures socio-économiques, éducatives et sanitaires. Ils oeuvrent également dans le domaine de la gestion de l'environnement et de l'alphabétisation. Avec les accords de paix de 1995, plusieurs projets ont initiés des programmes de développement dans l'arrondissement. Parmi les plus importants, signalons le projet de développement de la zone pastorale (PROZOPAS), le projet FIDA, et le projet Micro-réalisations Nord Niger.

Le projet PROZOPAS a connu une phase d'urgence, au titre de l'accompagnement des accords de paix entre le gouvernement et la rébellion. Il s'était attelé à réhabiliter les infrastructures socio-économiques. Par la suite, il a mis en place un véritable programme de développement avec des centres d'appui ruraux regroupant plusieurs communautés. Des dizaines de banques céréalieres, des écoles, des cases et centres intégrés de santé et des stations de pompage ont été construites. Des comités de gestion ont mis en place sous l'égide du projet. Le projet a permis l'équipement de plusieurs gros villages et a initié une certaine forme d'organisation sociale au niveau local. La gestion de ces infrastructures a été désastreuse avec de nombreux cas de détournement au niveau des comités de gestion et des responsables coutumiers. La future commune aura pour défi de mettre de l'ordre dans un secteur miné par des pratiques illicites.

Le projet FIDA s'est focalisé sur la gestion des ressources en se basant sur l'approche terroir. Il a élaboré des outils méthodologiques qui peuvent servir dans le cadre des plans de développement communaux. Ses faibles réalisations sur le terrain et les interruptions régulières des décaissements ont écorché sa crédibilité aux yeux des populations.

Le projet Micro-réalisations Nord Niger, dans son volet appui à la décentralisation, anticipe sur l'apprentissage des mécanismes de gestion démocratique. Les comités locaux de développement (CLD) et les instances locales de développement (ILD) sont des écoles de démocratie puisque les différents membres sont élus, mais ce sont aussi des instances de prise de décision, puisqu'elles délibèrent sur les projets soumis par les groupes socio-professionnels.

Nous avons retenu ces trois projets parce que leurs acquis et leurs expériences peuvent être d'un grand concours pour le futur conseil municipal.

Le PROZOPAS a permis de mettre en place des infrastructures socio-économiques dont il faudra assurer la gestion. Le projet FIDA a élaboré des outils méthodologiques pour la gestion des ressources naturelles. Le projet Micro-réalisations a formé des leaders locaux à la fonction de décideur.

3.2. Le budget de la collectivité

La collectivité territoriale d'Abalak dispose d'un budget alimenté principalement par les impôts directs et les impôts indirects. Il s'agit de la taxe d'arrondissement ou impôt de capitation, de la taxe de marché, qui constituent les principales recettes, et de divers autres impôts insuffisamment recouverts actuellement. La collecte des impôts est assurée par divers acteurs, en particulier l'administration locale (sous-préfet, secrétaire d'arrondissement, comptable de l'Etat, receveur des impôts, services techniques), les chefs coutumiers (chefs de tribus, chefs de villages et chefs de groupements), et les partis politiques (percepteurs de la taxe de marché).

Le sous-préfet est l'ordonnateur principal du budget de la collectivité. Il assure la répartition des carnets de recouvrement des recettes et leur apurement.

Le secrétaire d'arrondissement assure le travail technique. Il établit les ordres de recettes et de dépenses tenus conjointement avec le comptable.

Le comptable est le percepteur principal du budget. Il est chargé de l'encaissement de tous les impôts payés par les redevables et du paiement des dépenses au vu du mandat de paiement après vérification de toutes les pièces y afférent. Il est aussi le responsable du recouvrement de certaines taxes, comme la taxe d'arrondissement, la patente foraine et les taxes de marché.

Le receveur des impôts quant à lui est chargé du recouvrement de la patente synthétique, des taxes foncières, des taxes sur les débits de boisson, etc.

Les chefs coutumiers ont pour principale mission la collecte de la taxe d'arrondissement. Au début de chaque année, ils reçoivent les rôles nominatifs de leurs administrés, c'est-à-dire la liste des imposables par tribu et village.

Depuis 1993 avec l'arrivée des partis politiques au pouvoir, les collecteurs des taxes de marché sont désignés par les leaders locaux des partis politiques au pouvoir, en relation avec l'administration locale. Il y a une répartition par parti politique.

Les services techniques impliqués dans la collecte d'impôts sont le service de l'élevage et le service de l'environnement.

3.2.1. Les différentes taxes

La taxe d'arrondissement

La taxe d'arrondissement est un impôt perçu annuellement sur toutes les personnes imposables âgées de 15 à 60 ans. Le montant de cet impôt est de 700 FCFA par individu. La taxe d'arrondissement représente 35% des prévisions budgétaires de la collectivité d'Abalak. Cependant son recouvrement montre qu'il y a de grands écarts entre les prévisions et les réalisations (cf. tableau1). Le taux moyen de recouvrement est de 28% sur les cinq dernières années. Ce faible taux de recouvrement est lié à plusieurs facteurs :

- la mobilité de la population lié à la transhumance ;

- l'inaccessibilité de certaines zones,
- la migration de chefs de famille imposables que les chefs traditionnels continuent de recenser alors qu'ils résident à l'étranger pour certains et dans d'autres régions du Niger pour d'autres,
- l'incivisme fiscal,
- le détournement des impôts collectés.

Tableau 1 : Taxe d'arrondissement

Année	Prévisions	Recouvrement	Reste à recouvrer
1999	22.110.200	9.605.513	12.504.687
2000	22.254.400	11.297.563	10.956.937
2001	24.768.100	7.940.447	16.827.653
2002	24.768.100	10.251.400	14.516.700
2003	26.040.000	9.841.300	16.198.700

Source : perception d'Abalak

Il ressort des résultats de l'enquête que deux arguments sont avancés pour expliquer la faiblesse des recettes. Il y a d'abord le discours de l'administration et des chefs traditionnels qui tendent à justifier le faible taux de recouvrement par la mobilité de la population et l'incivisme fiscal. Il y a d'autre part les leaders d'opinion et les cadres des services techniques qui considèrent que ce faible taux s'explique par les ponctions opérées sur la chaîne de collecte. L'argument de l'incivisme fiscal sert de prétexte pour justifier les détournements de fonds. La collecte de la taxe d'arrondissement se fait de façon informelle. Aucun mécanisme ne permet de vérifier la véracité du nombre d'imposables. Le plus souvent les chefs de familles ne déclarent pas tous les imposables, ce qui constitue un manque à gagner pour la collectivité. Les chefs de tribus, de villages et de groupements sont complices de cette situation. Les chefs de tribus, de villages et de groupements ne délivrent pas de quittances attestant que l'imposable s'est acquitté de son impôt. Dès lors, toutes les manipulations sont possibles. Rien ne permet de vérifier que les sommes versées par les chefs traditionnels au comptable de l'Etat correspondent à celles versées par les imposables et les chefs respectifs dans la chaîne de collecte. Il arrive souvent que des chefs de tribus opposants au chef de groupement versent directement l'impôt au comptable, ce qui leur permet d'obtenir un reçu.

Depuis quelques années, le comptable de l'Etat organise lui même des missions de collecte de l'impôt, ce qui indique que la confiance en les chefs traditionnels n'est pas totale. Mais ces missions sont coûteuses pour la collectivité en carburant et per-diem pour les agents de sécurité et de l'état civil qui accompagnent le comptable. Certains imposables se voient obligés de payer deux fois l'impôt, ne disposant pas de pièce justificative.

La future commune rurale aura un travail de formalisation et de mise en ordre de la collecte de la taxe d'arrondissement. La faible étendue des communes permettra peut-être de faire un travail systématique de recensement des imposables et d'élaborer des quittances pour maîtriser le recouvrement. Pour la plupart des acteurs interrogés les chefs de tribus et de villages pourraient constituer des relais efficaces pour la commune dans la collecte de l'impôt.

Tableau 2 : répartition de la T.A par groupement en 2003

Groupements	2 ème	4 ème	5 ème	7 ème	8 ème	GPT peul
Montant année 2003	9.635.500	209.680	7.070.000	5.474.600	2.977.800	773.500

Source : perception d'Abalak

Le tableau montre que le 2^{ème} groupement, qui est celui de la commune urbaine d'Abalak, a le plus grand nombre d'imposables, auxquels il faut ajouter les résidents de la ville non rattachés aux groupements, qui vont s'acquitter de la taxe municipale. Le montant de celle-ci est de 1000 FCFA par imposable. Son recouvrement est assuré par les chefs de quartiers et de villages dans un rayon de 15 km autour de la ville d'Abalak. Le taux de recouvrement de cette taxe est actuellement plus élevé que celui de la taxe d'arrondissement. Cela est dû selon les autorités à une plus grande prise de conscience de la population urbaine quant au rôle de cet impôt dans le développement de la commune. Deux problèmes ont été évoqués concernant cette taxe : l'absence de chefs de quartiers à Abalak, et le taux plus élevé que celui de la taxe d'arrondissement. Certains sont inquiets d'une éventuelle hausse des impôts après les élections.

La patente synthétique

La patente synthétique frappe les personnes exerçant une activité lucrative à titre privé. La recette des impôts d'Abalak a été créée en janvier 2001. La patente synthétique est recouvrée au nom de l'Etat, qui ne rétrocède que 30% à la collectivité, sauf pour la taxe foncière pour laquelle ce taux est de 40%. Avant la mise en place de la recette, le recouvrement était assuré par le percepteur d'arrondissement. On estime que, même si les documents manquent, il y a eu une amélioration significative du recouvrement. L'électrification de la ville d'Abalak dans le cadre du programme spécial du Président de la République va certainement favoriser le développement d'activités libérales, ce qui constitue des perspectives intéressantes pour la commune.

Tableau 3 : la patente synthétique depuis 2001

Année	Budget	Prévisions	Recouvrement	Reste à recouvrer
2001	Etat	2.632.000	2.035.500	596.500
	Collectivité	1.128.000	1.100.271	27.729
2002	Etat	7.308.000	4.320.000	2.988.000
	Collectivité	3.132.000	1.959.018	1.172.982
2003	Etat	7.031.500	4.563.800	2.467.700
	Collectivité	3.013.500	1.183.167	1.830.333

Source : recette des impôts d'Abalak

La taxe de marché

La taxe de marché frappe toutes les personnes installées sur les marchés et sur les voies publiques dans le but d'y vendre des produits commerciaux et artisanaux. Ses taux sont de 50 FCFA pour les petits étalages, 200 FCFA pour les petits ruminants et 500 FCFA pour les gros ruminants. La taxe de marché constitue la principale source de recette du budget de la collectivité d'Abalak. Cela s'explique par l'importance du commerce du bétail et une relative meilleure organisation de la collecte. C'est la taxe de marché qui fait actuellement fonctionner

les collectivités des zones pastorales. Mais le constat général est que la collecte de la taxe de marché se fait dans l'informel le plus total, et que les fraudes sont monnaie courante.

Le chef du marché est recruté parmi les leaders locaux des partis politiques au pouvoir. C'est un poste qui permet de récompenser les militants. Le chef de marché désigne en concertation avec l'administration locale des collecteurs auxquels sont remis les carnets. Les collecteurs négocient avec les commerçants. Au lieu de s'acquitter de 500 FCFA, on donnera 200 FCFA au collecteur qui s'abstient de délivrer un reçu. Il y a donc une entente sur le dos de la collectivité.

Tableau 4 : taxe de marché

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à Recouvrer
1999	8.000.000	4.343.350	3.656.650
2000	8.510.000	6.223.500	2.286.500
2001	10.400.000	6.819.230	3.780.770
2002	10.500.000	6.950.200	3.549.800
2003	11.500.000	4.190.800	7.309.280

Source : perception d'Abalak

La taxe d'identification

La taxe d'identification est payée par les propriétaires d'animaux présentés au marché dans le but d'y être vendus. Elle est de 50 FCFA par animal. Ce sont les intermédiaires qui s'acquittent de cette taxe. Elle est déduite des frais d'intermédiation que paye l'acheteur. Cette taxe vise, en plus de l'alimentation du budget, à disposer de statistiques sur le commerce du bétail et à sécuriser les opérations de vente et d'achat des animaux. Il arrive souvent que des animaux volés soient conduits au marché. Le tableau 5 montre qu'il y a eu une nette amélioration du recouvrement de cette taxe à partir de 2.000. Mais de façon générale, le recouvrement n'est pas optimisé en raison des complicités entre les collecteurs et les intermédiaires.

Tableau 5 : taxe d'identification

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à Recouvrer
1999	7.500.00	3.501.200	3.998.800
2000	8.500.000	6.038.200	2.461.800
2001	10.377.705	6.797.750	3.579.955
2002	12.000.000	-	-
2003	13.000.000	4.926.500	8.073.500

Source : perception d'Abalak

La taxe d'abattage

Elle s'applique à tous les animaux destinés à l'abattage. Elle est recouvrée au niveau de l'abattoir et ce sont les bouchers qui en sont redevables. Son taux est de 200 et 500 FCFA respectivement pour les petits et les gros ruminants. Cette taxe était il y a quelques années recouvrées par le service de l'élevage, mais, depuis 1993, elle est passée à la perception d'arrondissement qui délègue son recouvrement aux leaders politiques locaux.

La visite de l'abattoir d'Abalak a permis de constater que celui-ci est exigü. Sa capacité journalière est de 45 têtes d'animaux. Elle est insuffisante puisque des carcasses étaient accrochées aux arbres, faute de place. Il est clair que les autorités de la future commune devront agrandir et moderniser l'abattoir compte tenu de la place qu'il occupe dans l'approvisionnement en viande des populations et dans le budget de la collectivité.

Tableau 6 : taxe d'abattage

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à Recouvrer
1999	2.600.00	3.577.100	Excédent de 957.100
2000	.1.000.000	621.800	378.200
2001	1.500.000	622.000	878.000
2002	2.000.000	-	-
2003	2.000.000	236.900	1.763.100

Selon le chef du service de l'élevage d'Abalak, les taxes liées au commerce du bétail (taxe de présentation, taxe d'identification, taxe d'abattage et taxe d'embarcation) ont rapporté en 2000 36.674.700 FCFA, soit 57% du budget de l'arrondissement. Le marché d'Abalak est un point de chargement des animaux qui sont convoyés vers les marchés du Sud du pays et vers l'Algérie et la Libye. Les principaux marchés vers lesquels sont exportés les animaux sont : Guidan Iddar, Konni, Sabon Machi, Maradi et Lagos. Il y a environ 8 camions, chargés de petits ruminants et de 150 gros ruminants, qui quittent chaque semaine. Il y a une trentaine d'exportateurs locaux de bétail.

Le recouvrement des taxes liées au bétail est un point de discordance entre le Ministère de l'intérieur et celui de l'élevage. De l'avis général, le taux de recouvrement est plus élevé quand il est assuré par les agents de l'élevage. Cela permet aussi d'obtenir des statistiques fiables et un contrôle de qualité sur la viande. Les percepteurs engagés par les partis politiques se livrent à des fraudes sur le comptage des animaux et la taxation.

Les ressources de la future commune proviendront essentiellement des recettes liées à l'élevage. Ce secteur est vital pour la commune mais c'est un secteur très sensible parce que dépendant des aléas climatiques. Il suffit d'une petite sécheresse pour que le capital bétail de la commune nomadise vers d'autres régions.

D'autres taxes (licence, taxe foncière, taxe sur les hydrocarbures, patente foraine) constituent des sources de recettes pour la collectivité mais ces diverses taxes restent dans l'informel. La future commune devra mettre de l'ordre dans ce domaine.

Tableau 7 : Synthèse des budgets généraux de la collectivité d'Abalak de 1991 à 2002

Année	Prévision/Recette	Budgets	Prévisions	Réalisation	Taux réalisation
1991	59 808 000	Fonctionnement	59 808 000	31 225 000	52,20 %
	12 664 151	Investissement	19 664 151	12 452 100	63,33 %
1993	58 850 138	Fonctionnement	58 850 138	39 744 000	67,75 %

	17 956 530	Investissement	17 956 530	12 612 100	70,02 %
1994	62 767 200	Fonctionnement	62 767 200	49 528 400	78,89 %
	14 898 909	Investissement	14 898 909	10 900 530	73,16 %
1995	65 278 180	Fonctionnement	65 278 180	55 253 800	84,64 %
	142 663 326	Investissement	14 266 326	10 260 800	72,06 %
1996	67 070 280	Fonctionnement	67 070 280	47 471 073	70,77 %
	18 153 925	Investissement	18 153 925	3 866 000	21,12 %
1997	67 355 280	Fonctionnement	67 355 280	45 253 500	67,71 %
	20 409 400	Investissement	20 409 400	11 608 325	56,68 %
1998	69 355 280	Fonctionnement	69 355 280	51 319 039	74,00 %
	22 242 895	Investissement	22 242 895	5 671 101	25,49 %
1999	34 964 400	Fonctionnement	34 964 400	22 241 054	63,61 %
	11 001 735	Investissement	11 001 735	9 100 500	82,27 %
2000	38 322 400	Fonctionnement	38 322 400	28 441 100	74,42 %
	10 205 636	Investissement	10 205 636	5 364 453	52,56 %
2001	54 227 884	Fonctionnement	54 227 884	18 782 235	04,63 %
	27 786 499	Investissement	27 786 499	9 207 362	33,13 %
2002	63 608 500	Fonctionnement	63 608 500	35 421 400	55,68 %
	28 624 370	Investissement	28 624 370	1 234 720	43 ,11 %

Source : perception d'Abalak

Ce tableau montre que le budget évolue en dents de scie. Le budget de fonctionnement est de loin le plus important. Ce budget mérite une analyse plus approfondie pour comprendre les nombreuses fluctuations d'une année à l'autre.

Les fiches d'opérations programmées pour 2003 sont : la défense des cultures, la lutte contre le paludisme, l'entretien des plantes peri-urbaines, l'adduction d'eau pour l'aire d'abattage, la construction du marché à bétail, l'adduction d'eau pour l'école quartier, l'ouverture de trois centres d'alphabétisation, la construction de cases de passage, l'appui à la production, la vaccination contre les maladies telluriques et la clavelée, la vaccination contre la péri-pneumonie, la destruction des chiens errants, la production des plants, l'appui au programme spécial, l'appui à la décentralisation. Le taux moyen de réalisation concernant ces fiches d'opération est de 21,37%. Mais ce taux cache de nombreuses disparités. Il est de 0 % pour la construction du marché à bétail, pour l'adduction d'eau, pour l'aire d'abattage. Il est de 44,53% pour l'appui à la décentralisation, mais les fonds ont été affectés au paiement des per-diem des membres de la commission administrative. Des efforts importants ont été faits pour la vaccination des animaux contre les maladies.

Ces fiches d'opération ont été retenues à la réunion du comité technique d'arrondissement (COTEAR) qui est l'instance d'arbitrage du budget. Le futur conseil municipal se substituera au COTEAR. Les fiches d'opérations actuelles préfigurent la planification de la future commune.

Conclusion générale

Cette étude sur les pouvoirs locaux dans la commune d'Abalak montre qu'il s'agit d'une arène très disputée, où se confrontent des acteurs ayant des légitimités contrastées. Les partis politiques, acteurs principaux de la décentralisation puisqu'ils dirigeront le futur conseil municipal, servent aujourd'hui de catalyseurs aux oppositions entre chefferie et opposants, autochtones et étrangers, aristocrates et dépendants, chefs et opérateurs économiques, etc.

Les perceptions sur la décentralisation montrent des sentiments ambivalents ; autant les populations accueillent positivement le principe de la communalisation, autant elles ont des appréhensions sur sa mise en œuvre au niveau local.

La viabilité économique de la commune ne paraît pas être une source d'inquiétude. Il y a par contre un discours très critique vis à vis de la gestion actuelle des finances locales. Elle est patrimoniale et informelle. Les acteurs chargés de la collecte des taxes se partagent une bonne partie des recettes.

Dans ces conditions nous faisons les recommandations suivantes :

- Un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation des populations autour des objectifs de la décentralisation, les droits et les obligations des citoyens. Les missions de sensibilisation du Haut Commissariat à réforme administrative et à la Décentralisation ont surtout visé les centres administratifs et les leaders d'opinion. Les populations rurales n'ont qu'une vague idée du contenu de la décentralisation ;
- Un appui en formation des futurs élus est nécessaire pour les aider à assumer leurs responsabilités. Nombreux sont ceux qui ne savent pas ce qui les attend comme missions. Beaucoup d'observateurs craignent que le détournement des fonds, la corruption, et l'informalisation reviennent dans les pratiques de gestion
- Les collectivités n'avaient pas de plans de développement. Il s'avère indispensable de mettre en place des outils de planification. On a fait le constat qu'aucun parti n'avait un programme de développement pour la commune
- La collecte des taxes se déroule dans l'informel le plus total. Les finances locales doivent l'objet d'une re-évaluation pour mettre en place de nouvelles procédures
- Les infrastructures économiques de la ville (marché de bétail, abattoir, etc.) qui sont des sources de recettes sont à moderniser si on veut optimiser les recettes
- Compte tenu du rôle primordial du commerce de bétail dans l'alimentation du budget de la commune, une attention particulière doit être accordée à la gestion des ressources pastorales.

Bibliographie

Bernus (E), 1993. « *L'intervention coloniale dans une rivalité ancienne Iwellemmeden Kel Denneg* » in *Nomades et Commandants*, Karthala.

Jeanne (M), 2002. *Les Iwellemmeden Kel Denneg face aux transformations des pouvoirs politiques locaux dans l'Azawagh nigérien de la période pré-coloniale jusqu'à nos jours*. Mémoire pour l'obtention du DEA d'Anthropologie, Aix-en-Provence.

Nicolas (F), 1950. « *Tamesna* », *les Ioullemmeden de l'est ou Touareg Kel Dinnik, Cercle de Tahoua, colonie du Niger*, Imprimerie nationale, Paris.

Walentowitz (S), 1997. *L'ignorance des Inesleman de la Tagaraygarayt par les pouvoirs coloniaux*, In *Nomadic People*